

**ARRETE SH-2021-645 du 30 novembre 2021
RELATIF A LA COMPOSITION DE JURY DU MASTER HISTOIRE DE LA
PENSEE JURIDIQUE MODERNE**

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université de Paris, et notamment le 5° de l'article 22 ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation du 25 février 2020 accordant l'Université de Paris en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1 – Le Jury du parcours **Histoire de la Pensée Juridique Moderne** commun aux universités de Paris 1 (mention **Droit Public et Droit Privé**) et de l'Université de Paris (mention **Histoire du Droit et des Institutions**) est composé comme suit pour l'année universitaire 2021-2022 :

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité	Qualité
ROUSSELET-PIMONT	ANNE	PR	Paris 1	Co directrice du parcours HPJM	Président
DIDIER	PHILIPPE	PR	DEG	Doyen et Responsable de la mention DT des affaires	Président suppléant
VERGNE	ARNAUD	PR	DEG	Directeur de la mention Histoire du Droit et du parcours HPJM	Membre
LOVISI	CLAIRE	PR	Paris 1	Enseignant	Membre
KREMER	DAVID	PR	DEG	Directeur du parcours CJE et co directeur du parcours PTDP	Membre

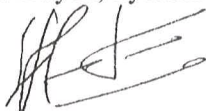
Article 2 : Le Directeur de l'UFR de Droit, d'Economie et de Gestion et la Directrice Générale Déléguée de la Faculté Sociétés et Humanités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 novembre 2021

Visa du Directeur de l'UFR

Philippe DIDIER

Le Doyen, Sylvain MOUTIER



Visa du Directeur de l'UFR

La Présidente de l'Université Paris 1,

Christine Neau-Leduc

